

Distr. GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/SEM.1/2006/1 ECE/MP.WAT/SEM.7/2006/1 9 janvier 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

Atelier sur la prévention des accidents de gazoduc La Haye, 8 et 9 mars 2006

NOTE D'INFORMATION

Introduction

- 1. La présente note contient des précisions sur l'organisation et la participation aux travaux de l'Atelier. Elle en présente aussi le programme provisoire et les modalités d'inscription.
- 2. L'Atelier est organisé sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, à l'invitation du Gouvernement néerlandais. Il a été proposé par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels et approuvé par la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels à sa troisième réunion (ECE/CP.TEIA/12).
- 3. Les accidents touchant des conduites qui transportent des substances dangereuses peuvent avoir des effets considérables sur la santé humaine et l'environnement. Les Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) et les Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) ont décidé de partager l'expérience acquise en matière de sûreté des conduites servant à transporter des hydrocarbures en vue de définir des lignes directrices ou des règles de bonne pratique relatives aux questions de sûreté

4. On trouvera dans le présent document des précisions sur les questions d'organisation et un programme provisoire pour l'Atelier sur la prévention des accidents de gazoduc.

Objectifs

- 5. L'objectif essentiel de l'Atelier est d'échanger des renseignements sur les faits nouveaux survenus aux niveaux national et international dans le domaine de la sûreté des gazoducs, notamment le cadre juridique actuel et les techniques recommandables pour prévenir, limiter et réduire les conséquences des dysfonctionnements et des accidents de gazoduc. Les travaux porteront principalement sur les aspects suivants: évaluation des risques, aménagement du territoire et politique de l'information.
- 6. Il est prévu que les participants à l'Atelier apportent leur concours et fournissent des orientations à un groupe de coordination chargé de définir des lignes directrices et des règles de bonne pratique concernant la sûreté des pipelines dans le cadre de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur l'eau. Une première version de ces lignes directrices a déjà été examinée par les participants à un autre atelier organisé les 8 et 9 juin 2005 à Berlin, concernant la prévention de la pollution des eaux due à des accidents de pipeline. Pour des renseignements généraux complémentaires sur l'élaboration de ces lignes directrices, on pourra se reporter au document CP.TEIA/2005/1-MP.WAT/WG.1/2005/1.

Dates et lieu de l'Atelier

- 7. L'Atelier aura lieu les mercredi 8 et jeudi 9 mars 2006, à l'invitation du Ministère néerlandais du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement.
- 8. Les travaux se dérouleront au Parkhotel Den Haag à l'adresse suivante:

Molenstraat 53 2513 BJ La Haye Pays-Bas

Téléphone: +31 70 362 43 71 Télécopieur: +31 70 361 4525 Internet: www.parkhoteldenhaag.nl.

Programme de l'Atelier

9. Le programme provisoire de l'Atelier est joint en annexe au présent document.

Langues de travail

10. L'Atelier se déroulera en anglais et en russe.

Participation

11. L'Atelier est ouvert aux experts de tous les pays membres de la CEE, tant de l'administration publique que des milieux professionnels ou d'organisations non gouvernementales.

12. Les participants venus de pays en transition, notamment de Parties aux conventions pouvant prétendre à une aide financière (voir le document ECE/CP.TEIA/12, annexe V, décision 2004/5, appendice III), peuvent bénéficier d'une aide de ce type en vue de faciliter leur participation à l'Atelier. Le Gouvernement néerlandais a prévu des ressources financières à cet effet.

Inscription des participants

- 13. Chaque participant devra compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site Web www.minvrom.nl/workshoppipelines et le renvoyer aux organisateurs aux Pays-Bas dans les meilleurs délais, mais **au plus tard le 31 janvier 2006**, à l'adresse indiquée sur ce même formulaire.
- 14. Tous les participants inscrits à l'Atelier recevront début février confirmation de leur inscription ainsi que les autres renseignements nécessaires.
- 15. Les participants susceptibles de recevoir une aide financière et désireux d'en bénéficier doivent en outre remplir le formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site Web de la Convention sur les accidents industriels (à l'adresse http://www.unece.org/env/teia/water/pipeline/hagueworkshop.htm) et le renvoyer au secrétariat dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 20 janvier 2006.

Arrivée des participants, transport et réservation d'hôtel

- 16. Les participants doivent s'occuper eux-mêmes de leur transfert de l'aéroport d'Amsterdam Schiphol au lieu de la réunion à l'arrivée et de leur retour à l'aéroport lors du départ. Des trains circulent fréquemment entre l'aéroport d'Amsterdam Schiphol et La Haye (la durée du trajet est de 30 mn).
- 17. Les participants arriveront en principe à La Haye le mardi 7 mars 2006. Les responsables de l'organisation aux Pays-Bas leur réserveront une chambre au Parkhotel Den Haag (lieu de la réunion voir le paragraphe 6) en fonction des renseignements fournis sur le formulaire d'inscription. Un comptoir y sera installé pour venir en aide aux participants, le 7 mars de 16 heures à 19 heures. Il sera également ouvert le 8 mars à partir de 8 h 30 et pendant toute la durée de l'Atelier.

Visas

18. Les participants qui nécessitent un visa d'entrée doivent se mettre en rapport avec la représentation diplomatique des Pays-Bas la plus proche. Les visas sont délivrés gratuitement.

Renseignements complémentaires

- 19. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de:
 - a) M^{me} Ingrid Vorsters, au sujet de l'inscription, de la réservation d'hôtel et du transport. Téléphone: +31 70 376 6733; courriel: workshoppipelines@atp.nl;
 - b) M. Bas Weenink ou M^{me} Carla Speel, au sujet du programme de l'Atelier. Téléphone: +31 70 339 2939; courriel: bas.weenink@minvrom.nl; ou téléphone: +31 70 339 3062; courriel: carla.speel@minvrom.nl.

Annexe

PROGRAMME PROVISOIRE ATELIER SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE GAZODUC

Mardi 7 mars 2006		
Après-midi	Arrivée des participants	
	Enregistrement des participants	
17 h 00 - 19 h 00	Réception informelle	
Mercredi 8 mars 2006		
8 h 30 - 9 h 30	Enregistrement des participants	
9 h 30 - 9 h 45	Ouverture de l'Atelier M. Cees Moons, Directeur, Direction de la sécurité extérieure, Ministère du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement (Pays-Bas)	
	Élection du Président	
9 h 45 - 12 h 30	Partie I: Le contexte	
	Initiative de la CEE relative à la sûreté des pipelines M. Sergiusz Ludwiczak, Secrétaire de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels	
	Industrie européenne du gaz – Nécessité de prendre les devants en ce qui concerne la sûreté des pipelines M. Daniel Hec, Marcogaz	
	Pause café	
	Évaluation de l'impact sur l'environnement d'un pipeline transfrontière dans la région de la mer Noire M. Nikolai Grishin, Agence d'évaluation de l'environnement Ecoterra (Fédération de Russie)	
	Comparaison entre oléoducs et gazoducs en matière de sûreté <i>L'orateur sera annoncé ultérieurement</i>	
	Déjeuner	

13 h 30 - 15 h 30	Partie II: Évaluation des risques liés aux pipelines – méthodes et critères
	La démarche allemande M. Klaus Söntgerath, Landesbergamt Clausthal-Zellerfeld (Allemagne)
	La démarche néerlandaise M. Gerald Laheij, RIVM (Pays-Bas)
	La démarche suisse M. Bernard Gay, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Division protection de l'air et RNI, Section sûreté, Sûreté des installations
	Pause café
15 h 30 - 17 h 00	Partie III: Aménagement du territoire
	Exemple de politiques d'aménagement du territoire et de bonnes pratiques M. Michael Struckl, Commission européenne, Centre commun de recherche, Ispra
	Plans et politiques d'aménagement du territoire aux Pays-Bas M ^{me} Carla Speel-Zuiderwijk, Direction de la sécurité extérieure, Ministère du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement (Pays-Bas)
	Prévention des dommages et aménagement du territoire M. Ken Paulson, chef d'équipe, Équipe de vérification de la conformité des opérations, Office national de l'énergie (Canada)
	Programme de la soirée

Jeudi 9 mars 2006		
9 h 30 - 12 h 00	Partie IV: Politique de l'information	
	Communication en matière de risques concernant la sûreté des pipelines en Géorgie M. Revaz Enukidze, Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles (Géorgie)	
	Prévention des intrusions par des tiers M ^{me} A. van Rijn, Ministère de l'économie (Pays-Bas)	
	Pause café	
	Principes du système de gestion de la sécurité dans l'acheminement du gaz: expérience de Snam Rete Gas M. Pierluigi Caribotti, responsable de la sécurité sanitaire et des innovations, Snam Rete Gas (Italie)	
	Directive concernant la définition des indicateurs d'efficacité pour les systèmes de gestion de la sécurité M. Rien Kornalijnslijper et M. Jeroen Zanting, Gasunie (membre du groupe de travail Marcogaz) (Pays-Bas)	
	Déjeuner	
13 h 00 - 15 h 00	Partie V: Enseignements à retenir	
	Explosion du gazoduc de Ghislenghien (Belgique) M ^{me} Berenice Crabs, Fluxys (Belgique)	
	Accident de pipeline en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) M. Norbert Wiese, Office de protection de l'environnement de Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne)	
	Base de données EGIG – Leçons tirées des accidents M. Dick van den Brand, Gasunie (Pays-Bas)	
	Pause café	
15 h 00 - 16 h 45	Séance de clôture Examen du projet de lignes directrices et de règles de bonnes pratiques concernant la sûreté des pipelines	
16 h 45 - 17 h 00	Clôture de l'Atelier	
	Départ des participants	
